

CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-CERGUE



Séance du 7 septembre 2021

Présidence M. Jean-Michel Rey, président

En ce premier conseil de législature, le président salue :

Monsieur le syndic,
Mesdames les municipales, Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers et la presse.

Le président rappelle que les directives sanitaires liées à la pandémie sont toujours d'actualité.

Pour le bon déroulement de la soirée, les directives sont les suivantes :

- qu'il faut respecter les distances de sécurité,
- que le masque est obligatoire durant toute la séance,
- que chaque personne souhaitant prendre la parole pourra le faire en traversant la salle pour venir devant parler au micro, là il pourra enlever son masque pour s'exprimer, puis le remettra pour retourner à sa place,
- que lors de la prise de parole il faut donner son nom afin de pouvoir faire connaissance et afin de faciliter le travail de la secrétaire lors de la saisie du PV,
- que des bouteilles d'eau ont été mises à disposition à l'entrée de la salle.

Ce soir Mme Maria-José Hautier est remplacée par Mme Murielle Jelk qu'il remercie et c'est M. Alexandre Othenin-Girard qui va s'occuper du micro afin d'éviter que tout le monde le touche.

Le président procède à l'assermentation des membres qui étaient absents lors de la soirée du 22 juin 2021. A savoir Mesdames Sylvie Martinez-Piguet, Lauren Troska et Monsieur Mikaël Pesenti.

▪ **Appel**

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés :

Membres excusés : Alexander James
Christinet Jérôme
Gallay Michel
Hautier Maria-José
Ott David
Stünkel Sabine

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés.

Membre non-excusee : PETERMANDL Colette

43 membres présents
6 membres excusés
1 membre non-excuse

▪ **Quorum**

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 50
 Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 26
 Le nombre de conseillers présents est de 43
 Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 42

Le quorum étant atteint, le président déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC

Le président ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC

▪ **Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 20h09

▪ **Approbation de l'ordre du jour**

Le président n'ayant reçu aucune demande de modification, il ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour.

Le président propose de reporter le point 15 de l'ordre du jour au 5 octobre car il n'a pas pu obtenir certains documents visuels que l'Etat de Vaud a édité qu'il aimerait faire partager au Conseil. De plus le contenu du Conseil de ce soir est très chargé et le président propose de reporter ce point lors du prochain Conseil dont l'ordre du jour est beaucoup moins lourd.

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE :

D'approuver l'ordre du jour, tel que modifié :

▪ **Approuvé à l'unanimité** par : **42 voix pour**

Point n° 1 de l'ordre du jour

- **Approbation du PV du 8 juin 2021.**

Une demande de correction a été demandée par M. De Garrini à la page 27, il s'agit du PDRN plan directeur régional de Nyon et non du PDRM plan directeur régional de Montagne.

Une demande de correction a été demandée en page 31 à la 4^{ème} ligne de l'intervention de M. Mathez : L'idée est de commencer en avril 2022 et non en 2020 comme indiqué.

Aucune autre demande de modification n'ayant été demandée, le président passe au vote

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE

D'approuver le PV du 8 juin 2021, tel que modifié :

Approuvé

par :

**31 voix pour
0 voix contre
11 abstentions**

Point n° 2 de l'ordre du jour

- **Approbation du PV du 22 juin 2021 (2^{ème} partie).** A la demande de Monsieur Sébastien Piguet, le président précise que c'est dans la première partie de ce PV l'on retrouve la liste des présences et que ce PV a été dédouané en présence de Madame Le Préfet et que ce soir nous devons adopter la deuxième partie qui s'ajoutera à la première pour ne constituer plus qu'un seul PV. Aucune autre demande de modification n'ayant été demandée, le président passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE

D'approuver le PV du 22 juin 2021

Approuvé

par :

**39 voix pour
0 voix contre
3 abstentions**

Point n° 3 de l'ordre du jour

- **Communications du bureau, lecture de la correspondance (par le président)**

Le président informe de la perte d'un personnage historique et important de notre village en la personne de Mme Nicole Hesse qui a été syndique pendant plusieurs années à laquelle on doit passablement de réalisations importantes dont la réalisation du Vallon et qui nous a amené un certain climat et une ambiance dans le village pendant plusieurs années. Il propose de marquer ce départ par 1 minute de silence en sa mémoire.

Il informe que le bureau a reçu un courrier du Parc Jurassien Vaudois qui nous rappelle que la convention qui lie notre village à cet organisme arrive à terme l'année prochaine et que nous devons nous prononcer encore cette année pour savoir si l'on va signer l'année prochaine la nouvelle convention ou pas.

Il informe que le bureau a reçu un mail de M. Alexandre Othenin-Girard dont il en fait la lecture :

*« Mesdames Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs les membres du bureau,*

Selon le Centre National de Cyber sécurité de la Confédération une dizaine d'attaques contre les communes ont lieu chaque année dont la récente cyber-attaque de la commune de Rolle. Vous trouverez quelques émissions de radio ou télévision au sujet des cyber-

attaques sur le site de la RTS dont, entre autres, les 2 minutes et demie de reportage pendant le Journal du 19 :30 le mardi 31 août dernier.

Nous savons que nous vivons à une époque où des actions comme celles-ci vont être de plus en plus courantes étant donné la masse grandissante du BigData. Je ne suis ni professionnel dans ce domaine, ni amateur mais je sais m'informer. J'ai donc appris que Bussigny fut la première commune vaudoise à avoir obtenu un label de cyber sécurité qui est décerné par l'association suisse pour le label de cyber sécurité au terme d'un processus d'audit et de test. Cette certification est apparemment valable 2 ans et son prix varie en fonction des tailles des communes entre 3'000.- et 10'000.- francs. Je sais qu'il n'est pas obligatoire d'obtenir ce label mais c'est un exemple de démarche pour obtenir un niveau de sécurisation adéquat à notre époque.

Je serais donc reconnaissant, ainsi que d'autres conseillers, conseillères et citoyens, si vous pouviez donc répondre aux questions suivantes et nous informer à ce sujet :

- *Est-ce que la commune utilise bien Google comme serveur (cloud) pour stocker ses données et continuera-t-elle ou changera-t-elle pour une entreprise suisse telle qu'Infomaniak par exemple ?*
- *Utilise-t-elle aussi des serveurs locaux, cryptage, etc. ?*
- *Avez-vous ou prévoyez-vous de mandater un expert en cyber sécurité pour vérifier nos installations et leur sécurité ou faire appel à cette association CyberSafe comme d'autres communes l'ont fait récemment ?*
- *Finalement, nous avons certainement des conseillers experts dans ce domaine alors pourquoi ne pas proposer une commission ad'hoc pour justement conseiller et superviser les futures démarches de sécurisation ?*

Je vous soutiendrai, et je suis convaincu de ne pas être le seul, dans les démarches de cyber-sécurisation.

Je vous remercie d'avance, Mesdames Messieurs les conseillers, Mesdames, Messieurs les membres du bureau, pour votre attention ainsi que pour vos réponses.

Alexandre Othenin-Girard »

Le président informe le conseil qu'il y aura probablement une information à ce sujet lors de ce conseil.

Le président informe de la réception d'un courrier de Monsieur Sébastien Piguet qui demande des nouvelles des postulats 01.2021 et 02.2021. Le président précise que des nouvelles seront apportées sur ces sujets par la Municipalité lors de ce conseil. Monsieur Sébastien Piguet demande également si les conseillers de la Cure vont avoir une réponse quant à leur demande d'être informés à l'avance des points prévus aux ordres du jour des prochains conseils. Une réponse sera également donnée lors de ce conseil.

Le président informe que le bureau a reçu un courrier de Monsieur Reto Lampert qui adresse une proposition dont il en fait lecture :

*« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

Lors de la dernière séance du mois de juin, le Conseil a nommé les membres des différentes commissions permanentes. Le constat, partagé d'ailleurs avec certains membres de la commission d'urbanisme, déjà actifs lors de la précédente législature, est qu'il manque une approche communale plus spécifique sur la thématique de la **durabilité**, que je partage ici en trois points :

Environnement

Mobilité

Énergie

La Commission d'urbanisme ne pouvant pas tout aborder, car beaucoup de dossiers en cours vont prendre leur temps, je propose qu'une nouvelle commission ad'hoc soit constituée pour étudier ces questions générales en vue de présenter au Conseil une ligne possible à adopter pour les prochaines années.

Afin de convaincre du bienfait d'une telle commission, je présente ici quelques arguments généraux :

Durabilité et environnement :

Situé dans la zone du parc jura vaudois, St-Cergue est déjà présent dans son conseil régional. Cela dit, y a-t-il une politique de l'environnement plus large au sein même de notre agglomération, qui est en pleine expansion urbanistique ? comment concilier cet urbanisme avec la protection de l'environnement ?

Durabilité et mobilité :

Comment rendre la mobilité plus durable au sein de la commune. La mobilité étant le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre en Suisse, ce serait utile d'étudier les différents moyens de déplacement dans notre commune afin d'offrir des alternatives (on peut penser aussi aux élèves et leurs parents). La question du climat est omniprésente dans l'actualité, mais qu'en est-t-il de l'engagement pratique de la commune ?

Durabilité et énergie :

Comment aborder les prochaines années au niveau de l'eau, de l'électricité. Nous savons que l'approvisionnement de l'eau sera l'une des préoccupations importantes dans les années qui viennent ; comment absorber les besoins grandissants de la commune ?

Beaucoup de maisons sont encore chauffées à l'électricité, peut-être encore au mazout. Comment préparer une transition énergétique durable ? le chauffage à distance du centre du village a déjà fait ses preuves positives, mais quelles sont les autres solutions innovantes possibles pour chauffer et éclairer nos maisons ?

Sans aller plus loin dans les détails, ces quelques points reflètent des questions générales que la commission devra déblayer, afin de prendre des options et cibler son mandat.

En espérant que cette proposition puisse retenir votre attention, je vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipaux, mes cordiales salutations.

Reto Lampert »

Le président informe que la Municipalité donnera déjà ce soir quelques éléments de réponse concernant ce courrier.

Le président informe également que le 22 juin 2021 plusieurs commissions ont été nommées dont l'élection des délégués du RAT. Lors de cette soirée 3 délégués ont été nommés pour cette commission alors qu'il n'en fallait que 2 plus un suppléant.

Après consultation des 3 élus, il a été convenu que Madame Carla Di Crollalanza sera élue en tant que suppléante. Le président la remercie pour sa compréhension.

Le président annonce que diverses formations politiques sont organisées par l'Etat de Vaud à destination des communes, de leurs conseils et des diverses commissions. Il se renseigne sur la faisabilité d'organiser une formation générale à l'égard des membres du conseil. La commission des finances serait également intéressée à suivre une telle formation.

Concernant le point n°14 (Préavis 17/2021) le président informe qu'il va laisser la présidence à M. Pierre Martin, vice-président.

- **Informations de la municipalité** (sans discussion, ni vote)

M. Paul Ménard, syndic

Le syndic remercie le président et salue l'assistance pour cette première séance de législature.

Intégrité de la Commune (Cybercriminalité)

M. le syndic remercie ensuite M. Othenin-Girard pour sa question car elle fait partie du premier point concernant l'intégrité de la commune. Comme vous tous, la Municipalité a été choquée par la situation de Rolle dans la mesure où les données sont les éléments les plus importants qu'une commune puisse posséder. La situation de Rolle est bien différente de chez nous.

La gestion des données est régie par le bureau fédéral sur la protection des données. Il est illégal pour les communes d'entreposer des données quelles qu'elles soient sur des réseaux non suisses. Les données de St-Cergue sont entreposées chez Ofisa au travers de OFICLOUD. La commune n'a donc plus de serveur local.

OFICLOUD est une plateforme DCS+ de Swisscom qui a reçu sa certification ISO 27001 concernant la protection des données. Cette norme internationale indique comment doit être gérée la protection des données, comment les gens doivent être formés, quels types de procédures doivent être mises en place, la gouvernance etc. OFICLOUD a été évalué par CyberSave dans le cadre de la commune de Bussigny. Nos données sont déjà stockées sur ce type de serveur. Dans le courant du mois d'août 2021, M. Gérald Chollet, qui s'occupe de l'informatique, s'est renseigné auprès de CyberSave afin qu'ils établissent un audit. L'objectif de cet audit est de faire un état des lieux des procédures et des pratiques de l'informatique de la commune. Dans ce cadre la commune reçoit de temps en temps des mails phishing afin de tester la réaction des utilisateurs face à ce type d'attaque et de les former afin d'avoir la bonne réaction pour ne pas devoir subir ces attaques au travers de ces courriers électroniques.

Un autre objectif est également de sensibiliser et de former les employés au sein de la commune, de faire des tests de sécurité, d'effectuer des mises à jour régulières des méthodes. Malgré toutes les procédures qui sont mises en place, il faut savoir que nous ne sommes pas à l'abri d'une attaque d'un groupe de hackers, le risque zéro n'existe pas mais il vaut mieux être préparé, c'est la première chose que CyberSave nous a indiqué. Nous allons donc prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que vos données soient en sécurité.

Il faut savoir aussi que dans le cadre de Rolle, les rapports d'impôts étaient stockés à la commune alors que les données d'impôts chez nous ne sont pas stockés chez Ofisa mais directement au Canton ce qui comporte une sécurité de plus. Tous ces

éléments font en sorte que nous mettons un maximum de chance de notre côté afin de préserver nos données. J'espère avoir répondu aux questions de M. Othenin-Girard.

Sécurité routière

Nous sommes tous conscients qu'il y a une forte circulation de motos, des automobiles etc. et il faut savoir que la commune est en relation régulière avec la police. Les interventions doivent se faire dans un cadre légal. Interdire aux motos de monter le col n'est pas possible. Il faut savoir que le problème que nous vivons à St-Cergue est généré par une minorité de motards et est présent dans tous les cols du canton de Vaud. Cette catégorie de motards, prend malheureusement nos routes cantonales pour des circuits moto. La gendarmerie procède à des contrôles réguliers des motos afin de s'assurer que ces motos soient conformes à la réglementation y compris au niveau des pots d'échappement. Lors d'un récent contrôle, la police a constaté que les véhicules contrôlés étaient conformes. La police indique que les contrôles de vitesse sont compliqués car les usagers sont organisés et des sentinelles font des repérages pour savoir si la police est présente. Ainsi, dès que la police quitte les lieux, les usagers en sont informés et recommencent leur conduite irrespectueuse. C'est une situation que l'on vit ici dans la montée de notre col, sur le col du Marchairuz, au col qui monte à Ste Croix, au col des Mosses mais également à Bassins sur le tronçon entre Bassins et Le Muids. Donc c'est assez difficile maintenant d'intervenir mais sachez que c'est une situation qui est préoccupante pour la commune et la gendarmerie. Les motos posent des problèmes mais il y a aussi des automobilistes dont un décédé dernièrement qui ne portait pas sa ceinture de sécurité et a été éjecté de la voiture et un autre conducteur qui est descendu en état d'ébriété et qui a percuté un autre véhicule dont le conducteur français a dû être transporté au CHUV. Dans la foulée un autre accident a eu lieu avec deux motards qui ont percutés une fourgonnette, voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Le canton ne possède que peu de radars, la commune a donc fait l'acquisition pour l'instant de 4 radars pédagogiques afin de faire de la prévention en indiquant la vitesse à laquelle les gens vont. La municipalité est consciente que la situation est difficile et a informé la gendarmerie que cette situation n'est pas normale. Les habitants de St-Cergue doivent prendre la route d'Arzier car les samedis c'est le far west dans le col. La configuration de gens qui posent ces problèmes ne sont pas des jeunes, ce sont beaucoup des personnes d'une quarantaine d'années dont les enfants sont partis de la maison et qui s'achètent une moto afin de retrouver une sensation de liberté. Et puis effectivement une journaliste disait que parmi tous les motards interviewés, dans le contexte Covid que nous vivons, ils ressentent le besoin de se défouler. M. le Syndic regrette que ces personnes se défoulent sur une route cantonale et que c'est un problème pour lequel la gendarmerie est régulièrement contactée, au moins de manière hebdomadaire, afin de faire des contrôles un peu partout et également à la Cure car là-bas également il y a des soucis. Encore aujourd'hui il y a eu un accident au col de la Givrine avec 5 voitures qui se sont embouties au niveau des travaux d'asphaltage car les conducteurs n'adaptent pas leur conduite aux conditions. M. le Syndic demande à tous d'être prudent, pour soi-même mais également pour sa famille, et de ne pas se mettre dans des situations dangereuses.

Offres d'emploi de la commune

Comme mentionné au travers des annonces publiées sur Facebook et sur le journal La Côte, la commune a décidé de renforcer ses équipes notamment au niveau de la voirie. Actuellement l'effectif de la voirie est le même qu'il y a une dizaine d'années pour à peu près la moitié moins d'habitants. Nous avons évidemment écouté avec attention et suivi la recommandation de la commission des finances et avons décidé de créer un nouveau poste de chef de service. Ce poste aura pour but la gestion de la voirie (ingénieur HES) et de faire de la gestion de projet, ceci afin de libérer les municipaux de ce travail. Effectivement, lors de la présentation de l'augmentation des nouvelles vacations dès le 1^{er} janvier 2022, l'engagement que les municipaux avaient pris était que leur travail soit plus stratégique qu'opérationnel. La semaine passée, lors de la formation suivie par la Municipalité au Grand Conseil les juristes du canton ont encore rappelé que le rôle d'une municipalité est stratégique et que c'est aux employés communaux d'effectuer le travail.

Les deux autres postes concernent le remplacement d'une dame qui a quitté l'entretien des bâtiments et le renforcement de notre équipe de la voirie dont les employés accumulent trop d'heures supplémentaires au fil de l'année. C'est pour rétablir cette situation que ces 3 postes ont été mis en place.

Concernant le poste d'entretien des bâtiments, la municipalité a fait un appel d'offre auprès de CTA qui s'occupe d'entretien de bâtiment, afin d'étudier et de comparer le coût pour éviter d'avoir un(e) employé(e) à temps plein. Le résultat de ce comparatif a conforté l'idée d'ouvrir ce poste et de remplacer cette dame.

Divers

M. le Syndic rebondit sur le courrier de M. Lampert. Il rappelle que la municipalité et le conseil communal sont régis par la loi sur les communes et que de cette loi découle le règlement du conseil. Cette loi définit clairement les positions entre l'exécutif et le législatif, à savoir que dans une société de droit il y a 3 pouvoirs essentiels : l'exécutif, le législatif et le judiciaire. L'exécutif, dans la loi sur les communes, est géré par la Municipalité. C'est la Municipalité qui définit et présente les préavis. Les initiatives doivent se faire via des postulats, des motions et autres.

L'autre élément auquel le Grand Conseil a rendu attentif est que le mélange des gens entre l'exécutif et le législatif, d'avoir des commissions mixtes n'était pas une méthode de faire très approuvée par le canton. Aujourd'hui il y a eu des mises en place entre autres au niveau de l'environnement, essentiellement au cours de la dernière législature qui vont commencer maintenant. Il faut savoir que la Municipalité a effectué des investissements importants dernièrement pour environ CHF 1'340'000.- dont la rénovation du CAD.

En ce qui concerne d'autres types d'énergies sur lesquelles la Municipalité peut intervenir facilement est l'éclairage public qui est passé à environ 70% au LED qui permet de diminuer considérablement la consommation électrique et de réduire la facture.

Concernant l'eau, celle de St-Cergue provient bien de St-Cergue mais elle n'est pas prise directement sur St-Cergue. La situation calcaire et le fait que nous sommes dans une zone de protection des eaux S2 - S3 et que le captage des eaux directement sur place est interdit et ne nous donne pas le droit de toucher au sous-sol. Aujourd'hui, nous avons une station de pompage qui est située sur les hauts de Trélex. L'énergie pour ce pompage est très importante. D'autres alternatives sont en cours d'évaluation car nous n'avons qu'une seule conduite d'alimentation pour la commune sauf pour le village de la Cure qui est alimenté par le lac des Rousses et il

est évident que cette situation n'est pas une stratégie viable à long terme. Des négociations sont en cours avec Arzier et d'autres communes pour avoir des alternatives d'alimentation en cas d'urgence sur la commune.

Concernant la mobilité, notre commune est étalée et certains quartiers comme Guinfard et d'autres sont très éloignés du centre du village. Les personnes qui habitent dans ces quartiers en dehors de la ligne du chemin de fer NSTCM doivent utiliser un transport privé car nous n'allons pas mettre en place un système de bus ou de navettes. Depuis l'introduction de la cadence de la ½ heure au village du NSTCM l'augmentation des utilisateurs est de l'ordre de 5 à 10% par année, ce qui est énorme. Il y a 2 ans le NSTCM a mis en place un plan d'investissement jusqu'en 2030 pour un montant de plus de CHF 300mios pour le développement de la ligne malgré un bassin de population pas très important. Il y a de gros efforts effectués au niveau de la mobilité, toutefois il faut que la mobilité soit diversifiée, par le transport public (NSTCM), transport privé, en pleine des stations de vélo ont été mises en place mais avec notre dénivelé et la neige en hiver c'est très difficile d'utiliser ce mode de transport. La Municipalité se préoccupe de faire évoluer le développement durable mais avoir une commission permanente sur la durabilité ou le développement durable n'est pas nécessaire elle pourra se faire que par l'intermédiaire d'une commission ad'hoc, conformément au règlement communal à chaque fois qu'un préavis sera proposé sur l'un de ces thèmes, une commission ad'hoc pourra être créée en complément d'une ou des autres commissions déjà mises en place.

M. le Syndic remercie les nouveaux conseillers qui se sont engagés et pour leur investissement. La Municipalité va tout faire afin que les institutions soient respectées, les membres du Conseil Communal et les membres du Conseil Municipal. Elle s'engage à veiller qu'aucune pression indue soit effectuée et que toute menace à l'encontre d'un employé communal, municipal ou un membre du Conseil communal sera automatiquement dénoncée à la police et à la direction cantonale de la gestion des menaces. Le message est très clair : les gens qui se comportent comme des voyous seront dénoncés dès cette année et pour les prochaines années.

Le président remercie M. Ménard pour toutes ces précisions et d'avoir répondu à toutes ces questions qui avaient été posées.

Mme Carole Morina et Mme Valérie Legrand-Germanier ne souhaitant pas s'exprimer il passe la parole à M. Dominique Gafner

M. Dominique Gafner, municipal

M. Dominique Gafner remercie le président et salue l'assistance.

Inaugurations

Selon la décision prise en séance de municipalité, les inaugurations du bike parc ainsi que la Ballade à Béatrix seront reportées au printemps l'année prochaine pour des raisons de respect des normes sanitaires en vigueur.

Parc Jura Vaudois

Le moment de renouveler le contrat avec le Parc Jura Vaudois est arrivé. La charte a été mise en consultation publique cet été et devra être validée le 29 septembre prochain lors de l'assemblée générale du Parc Jura Vaudois suite de quoi elle sera transmise aux communes. M. Gafner nous donnera un retour lors de notre prochain

conseil du mois d'octobre et propose qu'à ce moment nous créions une commission ad'hoc pour travailler sur cette charte et prendre une décision sur le préavis qui sera probablement au programme du conseil de décembre.

Eaux usées

Pour les eaux usées nous arrivons enfin, avec du retard, à la fin de la phase 1 de la mise en séparatif de notre bassin versant du Vallon non sans mal. Au chemin du Château avec pas mal de petites tracasseries et découvertes non reportées sur nos plans ce qui nous a fait perdre beaucoup de temps et d'argent. Nous subissons le manque d'informations sur les plans à disposition et des découvertes en sous-sol ce qui a rallongé le travail de quelques semaines. Il y aura un petit temps de répit et surtout d'études avant le lancement de la phase 2.

De gros efforts sont déployés pour effectuer cette mise en séparatif car notre commune est en zone S3 S2. Par 2 fois cet été nous avons dû faire intervenir l'entreprise Liaudet Pial car de grosses pierres étaient coincées dans les nouvelles conduites d'eaux usées. Ces cailloux ne peuvent pas venir seuls car les couvercles de sol sont lourds et étanches. La première pierre a été trouvée à la place Sy-Vieuxville où l'entreprise Liaudet Pial a réussi à extraire cette pierre en mettant ses appareils en contre-pression. A la vieille Route nous avons eu le même phénomène et sur les photos l'on peut constater qu'il s'agit de pierre de 18cm dans une conduite qui fait 180mm, elle s'est coincée dans le premier virage de la canalisation. Dans ce cas, même avec la contre-pression, il n'a pas été possible de l'extraire. Des lingettes s'étaient agglutinées derrière cette pierre et la conduite était complètement bouchée. L'entreprise sur place a dû faire une fouille afin d'extraire cette pierre, les coûts et le temps perdu sont importants. Des cailloux de cette taille-là ne peuvent pas atterrir là à cause des travaux en cours au moment des fouilles, c'est techniquement impossible. La question se pose donc s'il s'agit de déprédations de personnes qui s'amuse à ça ! Le problème est identique pour des graffitis.

Avant de commencer la phase 2 de la mise en séparatif des eaux usées qui partira du rond-point devant la place Sy-Vieuxville en direction de la route d'Arzier et la rue de la Gare. En priorité des réparations seront effectuées car plusieurs fuites sur les conduites d'eau potable ont été détectées.

Plan général d'affectation

Le plan général d'affectation devrait être terminé en juin 2022, c'est un gros travail qui risque de prendre du retard car en parallèle le règlement des constructions devra être revu. Il est vétuste et ne correspond plus du tout à ce qui est en vigueur actuellement dans les nouvelles constructions ou les modifications actuelles. De même pour les eaux usées, le règlement date de plus 20 ans et il n'a pas été modifié ou amélioré. La révision du règlement sur les eaux potables est terminée, le nouveau règlement sera présenté dans un préavis lors du conseil du mois de décembre de cette année.

Le président remercie M. Gafner pour toutes ces informations et passe la parole à M. Laurent Mathez.

M. Mathez, municipal

M. Laurent Mathez remercie le président et salue l'assistance.

Parking de la Givrine

Les travaux de la première phase du parking de La Givrine avancent bien, la partie permanente du parking va être goudronnée. La météo défavorable sur le mois de

juillet a amené beaucoup d'eau. Avec la météo du mois d'août les conditions s'améliorent et la phase de goudronnage a enfin commencé. Les photos montrent la partie temporaire du parking en direction de la Cure et le fameux « canyon » qui se situe au milieu. Il y a beaucoup d'eau qui sort à cet endroit et une mise en place d'un drain a été nécessaire. Malgré ce travail supplémentaire et pour l'instant le prix correspond toujours au montant du préavis, la marge supplémentaire étant toujours à disposition. Sur les photos on peut voir l'ampleur des travaux et des machines qui sont sur le site ce qui éveille la curiosité des passants. La surface va être goudronnée cette semaine et la semaine prochaine.

Trottoirs du village

La réfection du trottoir sur la route de Nyon, qui se situe devant le restaurant de la Poste et passe devant la boulangerie qui fait environ 20cm à un endroit, va être un peu retardée. Ce retard s'explique avec la réfection de la route du Vieux Château en coordination de la mise en séparatif du bassin versant du Vallon. Il était impossible d'effectuer les deux chantiers en parallèle car un blocage de la circulation aurait été nécessaire et L'Etat ne l'aurait jamais autorisé. Les travaux vont donc s'effectuer en plusieurs étapes : finir le bassin versant, finir l'enrobé. L'idée est de faire ces travaux le 27 septembre après les manifestations et de barricader ce chantier avec la mise en place de feux. Ces travaux devraient avoir lieu sur une durée de 3 semaines, éventuellement 4 si nous ne trouvons pas de surprises car nous avons pu constater qu'historiquement nous sommes déjà tombés sur des surprises en entamant des travaux sur St-Cergue.

Déchèterie

Pour le préavis sur les informations et les travaux de la déchèterie, le fascicule qui va être envoyé aux habitants est à bout touchant, il devrait être envoyé d'ici 2 semaines. Le sac qui sera fourni à la population est également terminé, M. Mathez en montre un exemplaire à l'assistance et précise que chaque contribuable à la taxe aura droit à un sac.

Les nouveaux portails de la déchèterie sont en cours de réalisation et les fondations bétonnées. Des barrières provisoires ont été mises en place par la voirie.

M. Mathez montre également à l'assistance la couverture du fascicule que les habitants vont recevoir prochainement par la poste.

Aménagement piétonnier à la Cure

Monsieur Mathez informe qu'un projet d'aménagement piétonnier à la Cure et la réfection de la route est en cours d'étude. La Municipalité a reçu le plan d'aménagement qui a été demandé au bureau d'architectes Bovard Fritsché. Il s'agit d'une ébauche qui permettra de savoir comment réaliser ce projet. Il sera présenté à la commission de l'urbanisme le 15 septembre dans le but de présenter ce préavis au conseil du mois de mars. Il s'agit d'un grand projet et la Municipalité souhaiterait que si la commission d'urbanisme aimerait y apporter des modifications qu'elle puisse le faire tout de suite avant la présentation du préavis au Conseil Communal. Ensuite, une approbation de la commission consultative de la circulation du canton sera nécessaire. L'idée de ce projet est également de réduire le gabarit de la route afin de réduire grandement la vitesse sur ce tronçon.

Le président remercie M. Mathez et remarque que notre nouvelle Municipalité n'a pas chômé cet été. Il la remercie de tout ce travail effectué.

Point n° 4 de l'ordre du jour

- Nomination d'un délégué suppléant à l'ORPC

Mme Muriel Archer Galibourg se présente et est acclamée par l'assemblée.

Les 9 prochains points sont votés en début de législature pour donner certains pouvoirs et compétences à la municipalité afin de lui permettre de travailler.

Point n° 5 de l'ordre du jour

Préavis no 08/2021

Autorisation d'acquérir, de créer et d'octroyer des servitudes de droit d'usage ainsi que modifier l'assiette de celles existantes pour autant qu'aucune charge ne soit pour la commune.

Le président passe la parole à M. Dominique Gafner qui ne désire pas la prendre.

Le président passe la parole à M. Gérard Odermatt

M. Odermatt, commission des finances

Comme il a été dit, les préavis 8 à 16 sont des préavis standards que la municipalité soumet en début de législature. Il s'agit des autorisations nécessaires que le conseil communal accorde à la municipalité afin de lui permettre une gestion efficace de la commune.

La commission des finances recommande au conseil communal d'accepter cette série de préavis, comme cela a été le cas lors des législatures précédentes.

Nous vous rendons toutefois attentifs sur deux changements qui sont intervenus par rapport à la dernière législature :

- Préavis 11/2021 qui traite du prix de vente en droit de superficie. Le prix de vente des DDP se trouve dans une fourchette entre CHF 300.- et CHF 600.-, alors qu'avant il y avait un prix fixe.
- Préavis 15/2021 qui concerne les dépenses extrabudgétaires qui a été augmenté de CHF 20'000.- à CHF 30'000.-.

La commission des finances soutient également ces deux changements.

Le président remercie M. Odermatt et ouvre la discussion. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Préavis no 08/2021 - Autorisation d'acquérir, de créer et d'octroyer des servitudes de droit d'usage ainsi que modifier l'assiette de celles existantes pour autant qu'aucune charge ne soit pour la commune.

- **Vu le préavis de la municipalité N° 08/2021**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accorder à la municipalité une autorisation d'acquérir, de créer et d'octroyer des servitudes de droit d'usage ainsi que modifier l'assiette de celles existantes pour autant qu'aucune charge ne soit pour la commune.

Ceci pour la législature du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026 et au plus tard au 31 décembre de l'année de renouvellement des Autorités.

Accepté à l'unanimité par : **42 voix pour**

Point n° 6 de l'ordre du jour

Préavis no 09/2021

Autorisation générale de statuer en matière de legs, donations et successions.

Le président passe la parole à M. Paul Ménard, qui ne désire pas la prendre.

La commission des finances s'étant déjà exprimée sur le sujet, le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote

Préavis no 09/2021 - Autorisation générale de statuer en matière de legs, donations et successions.

- **Vu le préavis de la municipalité N° 09/2021**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accorder à la municipalité l'autorisation générale de statuer en matière de legs, donations et successions.

Ceci pour la législature du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026 et au plus tard au 31 décembre de l'année de renouvellement des Autorités.

Accepté à l'unanimité par : **42 voix pour**

Point n° 7 de l'ordre du jour

Préavis no 10/2021

Autorisation sur l'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières, dans une limite de CHF 100'000.- (cent mille) par cas, ainsi qu'une autorisation d'aliénation pour les immeubles dans une limite de CHF 600'000.- (six cent mille), charges éventuelles comprises, de concéder des nouveaux DDP pour une durée de 50 ans au maximum ou de les renouveler pour une période de 30 ans au prix minimum de CHF 3.- le m2 correspondant à l'indice des prix de la consommation de décembre 1990.

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

Préavis 10/2021 - Autorisation sur l'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières, dans une limite de CHF 100'000.- (cent mille) par cas, ainsi qu'une autorisation d'aliénation pour les immeubles dans une limite de CHF 600'000.- (six cent mille), charges éventuelles comprises, de concéder des nouveaux DDP pour une durée de 50 ans au maximum ou de les renouveler pour une période de 30 ans au prix minimum de CHF 3.- le m2 correspondant à l'indice des prix de la consommation de décembre 1990.

- **Vu le préavis de la municipalité N° 10/2021**
- **Oùï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à statuer sur l'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts des sociétés immobilières, dans une limite de 100'000 (cent mille) francs par cas, ainsi qu'une autorisation d'aliénation pour les immeubles dans une limite de 600'000 (six cent mille) francs, charges éventuelles comprise,

de concéder de nouveaux DDP pour une durée de 50 (cinquante) ans au maximum ou de les renouveler pour une période de 30 (trente) ans,

le prix minimum sera de 3 francs le mètre carré. Ce prix correspond à l'indice des prix à la consommation de décembre 1990 soit, 124.7 points (base 1982), et indexable selon l'acte constitutif ou l'acte modificatif. Un rabais de 0.50 franc/mètre carré sera accordé pour les terrains hors zone à bâtir.

Ceci pour la législature du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026 et au plus tard au 31 décembre de l'année de renouvellement des Autorités.

Accepté à l'unanimité

par :

42 voix pour

Point n° 8 de l'ordre du jour

Préavis no 11/2021

Autorisation générale de vendre les terrains en Droit Distinct Permanent (DDP) ainsi que les parcelles en commun pour les quartiers de Guinfard et Basse-Ruche.

Le président ouvre la discussion et passe la parole à M. Reto Lampert.

M. Lampert

Je ne suis pas défavorable à accepter cette délégation, mais j'aurais souhaité comprendre la vision de la commune par rapport à ces vastes superficies. Nous avons doublé la mise au niveau de la vente. La commune considère-t-elle ces terrains comme du capital qu'on peut faire fructifier ou y a-t-il une autre vision pour cela ? Il reste encore beaucoup de terrains et de parcelles.

Le président remercie M. Lampert et passe la parole à M. Dominique Gafner.

M. Gafner, municipal

Le patrimoine est primordial pour notre commune. Les DDP sont des locations et toute personne peut faire la demande pour racheter une parcelle.

Ce patrimoine ne va pas être bradé. Les terrains en DDP se vendent actuellement sur St-Cergue, entre CHF 250.- et CHF 300.- le m², alors que l'immobilier a pris 18 % ces deux dernières années, il fallait faire ce réajustement. Certaines parcelles sont mieux placées que d'autres, il n'y a aucune raison que la commune vende à perte. Comme souligné dans la remarque du préavis prévoyant que si une parcelle est particulièrement convoitée, la municipalité fera un préavis qui sera soumis au conseil communal pour validation.

M. Ménard, syndic

Il faut savoir que les revenus de ces ventes vont sur un fond dédié aux investissements futurs nécessaires à la commune. Chaque année, il y a un montant non négligeable. Pour l'année 2020, c'est CHF 800'000.- de revenus qui nous ont permis d'éviter d'augmenter la dette.

Ce fond de réserve se montait, il y a quelques années, à CHF 4 mios, dont CHF 1,5 mios avaient été utilisés pour payer une partie de l'école. Via ces revenus, la commune peut avoir un contrôle sur la dette.

Les DDP sont un patrimoine, mais qui peut être empoisonné. En cas de décès d'un propriétaire, il se peut que nous devions reprendre le bien immobilier.

M. Pierre-André Scheidegger

J'ai une question concernant le renouvellement qui est de 30 ans. Il semblerait que les banques soient frileuses pour renouveler pour 30 ans, alors qu'elles seraient plus favorables de financer des achats si les DDP sont renouvelés sur 50 ans.

M. Gafner, municipal

Ce préavis n'a pas été changé parce que toute personne a la possibilité de résilier son DDP de 30 ans et d'en refaire un sur 50 ans.

Le président remercie M. Gafner. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Préavis no 11/2021 - Autorisation générale de vendre les terrains en Droit Distinct Permanent (DDP) ainsi que les parcelles en commun pour les quartiers de Guinfard et Basse-Ruche.

- **Vu le préavis de la municipalité N° 11/2021**
- **Oùï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accorder à la municipalité une autorisation générale de vente des terrains en DDP dans la tranche de prix, soit de :

CHF 300.- à 600.- par m²

de fixer le prix des parts en copropriétés

Guinfard II	CHF 12'670.-
Basse-Ruche	CHF 22'760.-

d'utiliser le produit de la vente pour financer des investissements liés au patrimoine administratif ou pour amortir la dette.

Ceci pour la législature du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

Accepté à l'unanimité

par :

42 voix pour

Point n° 9 de l'ordre du jour

Préavis no 12/2021

Autorisation générale pour le placement des fonds disponibles de la trésorerie communale auprès des diverses institutions financières indiquées dans la liste des établissements bancaires agréés par la Cour administrative du Tribunal cantonal du canton de Vaud le 19 mars 2012.

Le placement de fonds disponibles de la trésorerie communale est aussi autorisé pour Post Finance.

Demande d'autorisation, de façon générale à négocier l'emprunt auprès des institutions suisses, de donner à la Municipalité la liberté de choisir ou de changer les contreparties en fonction des conditions du marché.

Le président passe la parole à M Paul Ménard.

M. Ménard, syndic

Selon le règlement sur la comptabilité des communes vaudoises, il fallait mettre les avoirs dans un établissement dont le siège était dans le canton. Mais le règlement était tellement ancien, que certaines banques qui y figurent n'existent plus, et PostFinance n'est pas sur cette liste. Alors que les comptes de la commune sont sur PostFinance.

Aujourd'hui, au-delà d'un certain montant, la BNS impose un intérêt négatif à 0.75%. Lorsque nous avons trop de liquidités, on doit payer cette taxe de 0.75%. Nous devons malgré tout avoir des liquidités pour des raisons légales. On doit pouvoir payer les employés à la fin du mois, nous devons payer les factures (amortissements, etc.) et on doit couvrir les fonds de réserves affectés, tels que l'évacuation des eaux usées, ou des éléments sur lesquels nous ne pouvons pas utiliser d'autres fonds de réserve.

De ce fait, nous devrions aller soit à la BCV, dont les conditions ne sont pas extraordinaires, soit auprès d'autres banques (banque cantonale de Zurich ou de Genève) avec lesquelles nous pourrions entrer en négociation pour déposer nos liquidités dans des meilleures conditions.

L'autre élément concerne les emprunts. La commission des finances nous a demandé à plusieurs reprises de négocier nos emprunts par rapport à la condition du marché. Mais le marché change en permanence et il ne nous est pas possible d'attendre sur un prochain conseil pour négocier. Le prochain emprunt devrait se monter à 1 million.

Il est arrivé lors de la dernière législature que nous négocions à la toute dernière minute pour de meilleures conditions.

Le montant de la dette de la commune s'élève à un peu moins de 9 millions et les intérêts que nous payons sont de l'ordre de CHF 40'000.-.

La possibilité qu'a la municipalité de pouvoir négocier en permanence avec notre courtier et avec d'autres banques privées nécessite votre accord.

Le président remercie Monsieur Paul Ménard. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Préavis no 12/2021 - Autorisation générale pour le placement des fonds disponibles de la trésorerie communale auprès des diverses institutions financières indiquées dans la liste des établissements bancaires agréés par la Cour administrative du Tribunal cantonal du canton de Vaud le 19 mars 2012.

Le placement de fonds disponibles de la trésorerie communale est aussi autorisé pour Post Finance.

Demande d'autorisation, de façon générale à négocier l'emprunt auprès des institutions suisses, de donner à la Municipalité la liberté de choisir ou de changer les contreparties en fonction des conditions du marché.

- **Vu le préavis de la municipalité N° 12/2021**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité, de manière générale, de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de diverses institutions financières indiquées dans la liste des établissements bancaires agréés par la Cour Administrative du Tribunal cantonal du Canton de Vaud le 19 mars 2021,

d'autoriser la municipalité de placer aussi des fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de Post Finance,

d'autoriser la municipalité, de façon générale, à négocier l'emprunt auprès des institutions suisses, de donner à la municipalité la liberté de choisir les contreparties en fonction des conditions du marché.

Ceci pour la législature du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

Accepté à l'unanimité

par :

42 voix pour

Point n° 10 de l'ordre du jour

Préavis 13/2021

Autorisation de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi qu'à l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales, ceci dans une limite de CHF 20'000.- (vingt mille) par cas.

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote

Préavis 13/2021 - Autorisation de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi qu'à l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales, ceci dans une limite de CHF 20'000.- (vingt mille) par cas.

- **Vu le préavis de la municipalité N° 13/2021**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participation dans des sociétés commerciales, ceci dans la limite de 20'000 francs (vingt mille) par cas.

Ceci pour la législature du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

Accepté à l'unanimité par : **42 voix pour**

Point n° 11 de l'ordre du jour

Préavis 14/2021

Autorisation de plaider et accessoirement demander un avis de droit avant d'engager une procédure.

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote

Préavis 14/2021 - Autorisation de plaider et accessoirement demander un avis de droit avant d'engager une procédure.

- **Vu le préavis de la municipalité N° 14/2021**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à plaider et accessoirement demander un avis de droit avant d'engager une procédure.

Ceci pour la législature du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

Accepté à l'unanimité par : **42 voix pour**

Point n° 12 de l'ordre du jour

Préavis 15/2021

Autorisation d'engager des dépenses financières extrabudgétaires de CHF 30'000 (trente mille) par chapitre du budget et par an.

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote

Préavis 15/2021 - Autorisation d'engager des dépenses financières extrabudgétaires de CHF 30'000 (trente mille) par chapitre du budget et par an.

- **Vu le préavis de la municipalité N° 15/2021**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

de donner à la municipalité la compétence financière extrabudgétaire de CHF 30'000 (trente mille) par chapitre et par an.

Ceci pour la législature du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026, au plus tard le 31 décembre de l'année de renouvellement des Autorités.

Accepté à l'unanimité par : **42 voix pour**

Point n° 13 de l'ordre du jour

Préavis 16/2021

Autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de 50'000 francs (cinquante mille) par cas.

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote

Préavis 16/2021 - Autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de 50'000 francs (cinquante mille) par cas.

- **Vu le préavis de la municipalité N° 16/2021**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de 50'000 francs (cinquante mille) par cas.

Ceci pour la législature du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026, au plus tard le 31 décembre de l'année de renouvellement des Autorités.

Accepté à l'unanimité par : **42 voix pour**

Point n° 14 de l'ordre du jour

Préavis 17/2021

Demande de crédit de CHF 718'110 TTC destiné à l'acquisition du domaine des Cheseaux-Dessous (parcelles 1500, 1501, 195, 141).

Le président a convenu avec la municipalité et la commission des finances qu'il se récusait concernant ce point et donne la parole au vice-président M. Pierre Martin pour conduire ce débat. Il reste à disposition pour d'éventuelles questions.

Le vice-président passe la parole à M. Dominique Gafner

M. Gafner, municipal

Le paragraphe 4 du préavis doit être remis avec ce qui s'était passé à l'époque lors de la vente en 2005. Il ne s'agissait pas d'un contrat passé avec une Fondation.

L'achat de cette parcelle, s'il est accepté, est libre de tout mandat.

On retombe sur tout ce qui a déjà été discuté : la commune connaît une forte croissance, tant au niveau de la population et de l'arrivée de nouvelles entreprises, nous avons besoin de terrains et avons cette opportunité d'achat. Il ne faudrait pas passer à côté.

Comme il est mentionné dans le préavis, nous avons besoin de zones artisanales ou autres projets, mais rien n'est actuellement défini. Le plan partiel d'affectation doit rester en vigueur jusqu'à la révision de notre PGA (plan général d'affectation).

Il n'y a pas encore eu de débat pour son affectation. Nous avons fait ce préavis très rapidement pour ne pas laisser passer cette opportunité. Le terrain et le bâtiment nous reviennent à CHF 44.- le m².

Le vice-président remercie Monsieur Gafner et passe la parole à Monsieur Gérard Odermatt

M. Odermatt, commission des finances

Pour la commission des finances cette acquisition présente une opportunité pour notre commune. Comme nous le savons tous, la commune manque cruellement de place pour ces différentes structures d'exploitation. Cette opportunité nous permettrait d'y remédier, au moins partiellement.

En termes d'analyses financières, ce projet se présente très bien. Le prix d'achat est identique au prix de vente de l'époque. Le financement se fera par liquidités, actuellement disponibles, et l'amortissement se fera sur 30 ans.

D'une manière générale la commission des finances préfère toutefois des durées d'amortissement plus courtes pour ne pas reporter les charges d'aujourd'hui aux générations futures.

Cette dernière remarque ne concerne pas uniquement cet achat, mais est une remarque générale valable également pour les préavis à venir.

Pour ce soir, il s'agit de profiter de cette opportunité et nous vous invitons à soutenir ce préavis tel que présenté. Merci

Le vice-président remercie M. Odermatt et passe la parole à M. Jean-Michel Rey pour un historique de ce site.

M. Rey

Il y a 16 ans dans cette salle, à la suite d'un travail conséquent d'une commission comprenant également la municipalité, c'est posé la question de ce qu'il allait advenir de cette parcelle des Cheseaux.

Les conclusions du rapport de l'époque avaient validé la création d'une fondation, qui s'est appelée Fondation des Cheseaux. Elle réunissait l'ancien syndic M. Dominique Pilet, un conseiller qui s'appelait M. Christian Piguet et moi-même. J'ai pris la présidence de cette fondation. Nous nous sommes proposés pour acheter ce site. Dans la salle, il y avait un conseiller qui s'appelait Jacky Corthay qui a demandé quelles étaient les garanties que la fondation allait tenir parole concernant son engagement. En tant que président de la fondation, j'avais répondu que la commune avait pleine garantie car les statuts de la fondation définissaient exactement ce qui devait être fait de cette parcelle et qui correspondait exactement aux conclusions de la commission de travail qui avait été acceptées et votées dans cette salle. Le terrain avait été vendu et il est probable que peu de terrains se vendent avec autant de contraintes et de conditions.

Cette vente s'est faite dans de bonnes conditions. Nous avons bien travaillé avec la commune. Mais nous avons oublié de mettre une clause contractuelle qui précisait que si la fondation devait un jour se séparer de ce site, elle le proposerait à la commune pour le prix auquel elle l'avait acquis.

Dans l'histoire, tout ne s'est pas passé comme je l'espérais. M. Piguet est décédé, M. Pilet a divorcé et déménagé et je me suis retrouvé tout seul. J'ai cherché du monde pour financer et faire fructifier le site conformément à ses statuts. Malheureusement pour moi, tout ne s'est pas passé au mieux et j'ai dû quitter le conseil de fondation, et perdu mon emploi et je n'ai plus pu garantir le respect des engagements. Je suis resté vigilant et quand j'ai appris qu'il y avait des éventualités de vente de ce terrain, il était important de se rappeler que cette fondation était liée, au niveau des buts, aux promesses faites au conseil communal lors de sa vente. C'est pour cela que je suis très réjoui que le conseil de fondation ait décidé de proposer à la commune la revente de ce terrain, ce qui permet de remettre les choses à niveau et de délier la fondation de l'engagement qu'elle avait pris et de permettre à la commune de déterminer librement la nouvelle affectation qu'elle souhaite donner à ce site.

Avec ce bref historique je ne peux que vous recommander de récupérer ce bien communal.

Le vice-président remercie M. Rey et passe la parole à Monsieur Didier Beux

M. Beux

Je suis d'accord avec le fait de reprendre ce bien. C'est effectivement une bonne affaire. A-t-on calculé tout ce qu'il y a sur le terrain ? Combien cela va-t-il coûter pour l'évacuation de tout ce qui se trouve sur le terrain ?

M. Ménard, municipal

Dans le budget 2022, sur lequel nous sommes en train de travailler, nous avons prévu un poste pour la remise en état de ce terrain. Le budget vous sera soumis au conseil de décembre.

Nous sommes conscients du « gros ménage » qui devra être fait et c'est la raison pour laquelle les travaux seront effectués dans le courant de l'année prochaine.

Le président remercie M. Ménard et passe la parole à M. Mikaël Pesenti.

M. Pesenti

Qu'en est-il du bilan « amiante » du bâtiment ?

M. Ménard, syndic

On suppose qu'il doit être au moins aussi bon que celui de l'école de Basse-Ruche. Les conditions pour la démolition ou la rénovation nous obligent à faire un bilan amiante, afin d'être en conformité avec la loi.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote.

Préavis 17/2021 - Demande de crédit de CHF 718'110 TTC destiné à l'acquisition du domaine des Cheseaux-Dessous (parcelles 1500, 1501, 195, 141).

- **Vu le préavis de la municipalité N° 17/2021**
- **Oùï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accorder un crédit de CHF 718'110 TTC destiné à l'acquisition du domaine des Cheseaux-Dessous (les parcelles 1500, 1501, 195 et 141) à St-Cergue,

de financer ce montant par la trésorerie courante,

d'amortir l'investissement de CHF 718'110 TTC en 30 ans.

Accepté

par :

40 voix pour

0 voix contre

1 abstention

Le vice-président repasse la présidence à M. Jean-Michel Rey pour la suite des débats.

Point n° 15 de l'ordre du jour**Propositions individuelles et divers**

Le président informe que **le prochain conseil aura lieu le 5 octobre à 20h**, avec l'ordre du jour provisoire suivant :

- Préavis 18/2021 - Arrêté d'imposition 2022
- Préavis 19/2021 - Modification du règlement communal sur la gestion des déchets
- Préavis 20/2021 - Règlement du personnel communal
- Report du point 15 de ce jour concernant les modes d'intervention au conseil communal
- Et peut-être un ou deux autres points qui se rajouteront.
Ceci pour répondre à la question posée en juin par les délégués de La Cure.

Le dernier conseil de l'année aura lieu le 7 décembre, probablement à 19h. Soyez attentifs à ce qui sera noté dans la convocation.

Le président profite pour préciser que le bilan « amiante » de l'Auberge des Cheseaux a été fait et payé il y a 7 ans, avec un rapport de plusieurs pages. Il y a une fenêtre avec des joints amiantés et c'est tout.

Il précise également que suite à la promesse qu'il avait faite en son temps au conseil communal, de prendre soin de l'Auberge des Cheseaux et qu'il a dû abandonner contre sa volonté, en se faisant exclure de la fondation, il avait demandé un entretien à la municipalité pour être déchargé de ses engagements à l'égard du conseil. Ce moment a été pour lui très difficile, au point de penser à quitter le village en raison du profond malaise de ne pas pouvoir honorer ce qu'il avait promis. Ce soir par le vote favorable, il se sent soulagé d'un poids moral qui le poursuivait. Il est très heureux de savoir que la commune peut reprendre ce bien qu'elle avait confié à la fondation et qui va lui être restitué.

Pour lui, c'est la fin de quelque chose, un morceau d'histoire qui se clôt. Il a perdu deux emplois à cause de cela. Il a toujours à cœur ce site, mais c'est un autre chapitre qui commence. Il remercie l'assemblée de l'avoir écouté.

Le président passe la parole à M. Mikaël Pesenti.

M. Pesenti

Quel est le nombre d'employés à la voirie et à la déchèterie actuellement ?

M. Mathez, municipal

Pour la voirie nous avons M. Arnaud André (chef de service), M. Patrick Gilliéron, M. Marc Betto et d'un emploi temporaire

Pour la déchèterie, nous avons un employé fixe en la personne de M. Cédric Sutter et M. Gusmini qui va être remplacé par la personne que l'on cherche actuellement, ainsi qu'un employé temporaire.

Le président passe la parole à Mme Christiane Maillefer.

Mme Maillefer

J'aimerais rebondir sur la lettre de M. Lampert sur l'environnement. J'ai une question assez concrète à la municipalité.

Dans le cadre du plan climat cantonal, il a été proposé un accompagnement aux communes et spécifiquement aux petites communes, telles que des prestations de spécialistes mis à disposition, etc.

- La municipalité envisage-t-elle de faire un plan climat pour la commune ?
- Des contacts ont-ils été pris auprès du canton pour avoir des soutiens ?

M. Ménard, syndic

Effectivement nous avons étudié les propositions de Mme Christelle Luisier, conseillère d'Etat responsable de ce dossier. Le canton veut inciter les petites communes comme St-Cergue, afin qu'elles fassent partie d'un projet.

Dans le courrier de M. Lampert, il y avait aussi la question relative aux énergies utilisées chez les privés. Aujourd'hui toute nouvelle construction doit être en conformité avec la nouvelle législation, ce qui signifie que pour le chauffage électrique c'est fini.

Par contre, la municipalité reçoit régulièrement des demandes pour la mise en place de panneaux photovoltaïques, et également pour des pompes à chaleur. Nous sommes une commune située à plus de 800 m et la technologie n'est pas encore idéale. Pour les projets d'accompagnement des propriétaires qui voudraient

changer de type d'énergie pour le chauffage, la commune ne va pas intervenir. Nous n'allons pas nous substituer aux programmes cantonaux et fédéraux qui existent.

Par exemple, pour la mise en place de bornes de recharge électrique pour les voitures. Le canton peut proposer des subventions. De notre côté, nous devrions peut-être indiquer dans un prochain no du journal communal tous les types de subventions existants au niveau cantonal.

Cette question, nous nous la sommes posée pour le CAD (chauffage à distance). Malheureusement lorsque le réseau était constitué, le diamètre de la tuyauterie installée à l'époque au-delà de l'Ancienne Poste, il n'y avait plus assez de pression. Ce CAD va rester pour le centre du village. Le bâtiment construit derrière la chapelle catholique va être intégré au CAD. Grâce à la capacité et aux travaux qui sont en train d'être effectués, on pourra avoir de la redondance et de la puissance.

Le président remercie M. Ménard et passe la parole à Mme Rose Birchler.

Mme Birchler

Pour le poste de chef de service, vous avez mentionné que vous vouliez que la personne ait un titre HES. Je trouve dommage que pour un tel poste, on ne pense pas à des personnes avec un CFC, qui peuvent également être aptes à pouvoir gérer des équipes. Il faudrait être plus ouvert avec ça.

Le président remercie Mme Birchler et passe la parole à M. Reto Lampert.

M. Lampert

Je rebondis sur ma lettre, non pas pour insister avec la création d'une commission ad hoc, mais surtout avec le souci que j'ai envie de vous partager.

On peut être une commune, non seulement qui s'adapte à des réglementations cantonales ou fédérales, mais on peut être une commune innovante.

Souvent dans tout ce qui est mobilité, énergie, etc., on s'adapte aux règlements. Moi, je propose que l'on soit un peu plus visionnaire et qu'on se demande si la commune a quelque chose à proposer pour l'avenir.

En se promenant dans le centre du village, on constate un développement urbain impressionnant et, mis à part le CAD, chacun a son petit système de chauffage. En Suisse alémanique, ils sont plus avancés que chez nous dans ces domaines, avec des pompes à chaleur par quartier.

On peut innover et être des vecteurs d'innovations à ce niveau-là. J'ai visité un village du canton de Vaud, où il y avait un quartier entièrement autonome. Quand on sait qu'on est une des seules communes qui pompons l'eau de la plaine alors qu'on est à la montagne, on peut se poser la question de savoir s'il n'y aurait pas des captages qui pourraient être faits en amont.

Mon but n'était pas de prendre plus d'autorité que l'exécutif, mais pour dire qu'en tant que conseiller c'est quelque chose à cogiter.

Je termine M. le Syndic avec la mobilité. Nous sommes une commune où il y a peu de vélos, et je suis convaincu que plus il y aura de grandes routes, plus il y aura de grosses voitures et plus on crée des pistes cyclables, plus on incitera les gens à avoir des vélos.

Il y a des choses à innover et à réfléchir, raison pour laquelle ça mérite d'être repris d'une commission ad hoc si l'idée se poursuit. Merci

Le président remercie M. Lampert et passe la parole à M. Sébastien Piguet.

M. Piguet

J'aurais deux interventions :

- La première concernant la sécurité informatique qui est de mon domaine. J'ai analysé CyberSave. Malheureusement ils ne publient pas leur cahier des charges. Je serai intéressé à en savoir plus si c'est possible. Les e-mails de la commune sont actuellement traités aux Etats-Unis par Google. Ce serait bien qu'elles soient traitées avec le reste des données des citoyens, qui à priori sont traitées avec soin. Le conseil communal devrait s'orienter vers une politique de numérisation. Je regrette que les documents que nous recevons, par des liens publics, soient accessibles à toutes personnes sans contrôle d'identité. Le conseil devrait mener une réflexion sur la manière de gérer sa numérisation. Faut-il nommer une commission ? Peut-être comme le proposait M. Othenin-Girard.
- L'autre point est en relation avec la demande faite en juin par les conseillers de La Cure au sujet de la communication des préavis à venir, afin de garantir la transparence. Nous sommes un des seuls villages où la question des rémunérations a créé des tensions. Dans les autres conseils ce sujet a été mentionné en décembre et a permis à la population de se faire une idée de ce qui était en cours et par conséquent lors du vote en mars il y a eu moins de problème. J'apprécie que le président ait mentionné l'ordre du jour temporaire, c'est une solution. Mais après si on numérise le processus, les conseillers pourraient être au courant plus vite des préavis et afin de respecter le règlement (art. 49), les conseillers pourraient faire des remarques sur les préavis, avant que les commissions les avalisent. Ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le président remercie M. Piguet. La parole n'étant plus demandée, il rappelle que toute personne qui souhaite communiquer avec lui, peut le faire via son e-mail. Il relève sa boîte une fois par jour le matin. Il peut également être joint sur son téléphone, et via WhatsApp.

Le président remercie Mme Murielle Jelk d'avoir remplacé Mme Hautier, M. Pierre Martin de l'avoir remplacé, M. Othenin-Girard d'avoir officié au micro, M. Hautier pour la sono, le concierge qui a mis en place la salle et tous ceux qui ont siégé dans les commissions, en particulier la commission des finances qui s'est réunie à de nombreuses reprises pour préparer cette soirée. Il remercie également la municipalité pour la qualité du travail préparé et en cours, ainsi que l'assemblée pour son attention, son efficacité et se réjouit de tous les retrouver le 5 octobre prochain.

Le président clôt la séance à 22h05.

Le président

Les secrétaires

Jean-Michel Rey

Murielle Jelk

Maria-José Hautier